



Municipalité de Vully-les-Lacs

Au conseil communal de Vully-les-Lacs

Réponse au postulat « Pour une amélioration de la desserte en bus »
validé lors de la séance du CC du 9 décembre 2025 à Montmagny

Objet traité :

Réponse au postulat de Messieurs les conseillers communaux Antoine Parisod et Philippe Loup demandant à la municipalité d'examiner la possibilité d'améliorer la desserte en bus.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction :

La Municipalité remercie les auteurs du postulat pour leur contribution à la réflexion sur l'amélioration de la mobilité au sein de la commune. Elle partage le constat selon lequel la desserte des transports publics constitue un enjeu important pour la qualité de vie de la population, l'accès aux services et le développement durable du territoire communal. De nombreuses interventions ont été faites à la commission de mobilité de la COREB lors de la dernière législature lorsque Vully-les-Lacs avait la présidence et dans cette législature par les deux représentants successifs de la Municipalité avec un transfert du dicastère des transports lors de l'arrivée de Monsieur Bessard. Ces interventions ont eu peu d'écho.

La proposition formulée dans le postulat a ainsi été examinée avec attention et a donné lieu à différentes démarches auprès des partenaires compétents. Le fait que le sujet a été apporté par un postulat du Conseil Communal de Vully-les-Lacs et non plus par une demande de la Municipalité donne plus de poids à ce sujet.

Les conclusions du postulat sont rappelées ci-dessous :

Les auteurs du postulat demandent à la Municipalité :

- 1. D'étudier la proposition de manière approfondie, notamment au niveau des horaires, des coûts et de l'impact sur les transports scolaires.*
 - 2. De prendre contact avec les autres communes directement concernées Cudrefin, Mont-Vully et Avenches afin de présenter et d'affiner la proposition.*
 - 3. De prendre contact avec l'Établissement scolaire d'Avenches et l'ARPEJE afin de présenter la proposition et d'affiner la proposition.*
 - 4. De prendre contact avec la COREB et les Cantons de Vaud et Fribourg afin de présenter la proposition et d'affiner la proposition.*
 - 5. De prendre cette proposition comme un objectif clé de son programme de législature.*
- Les auteurs du postulat proposent au Conseil de prendre en considération ce postulat et demande à la Municipalité d'étudier notre proposition afin d'obtenir une solution de transport public offrant un niveau de service significativement meilleur à un coût identique.*

L'état des lieux et l'historique du traitement du postulat est le suivant après 6 mois de travail :

Après discussion de la marche à suivre en séance de Municipalité, le postulat a été transmis à la Municipalité de Cudrefin le 10 janvier et à la commission de la mobilité de la COREB le 25 janvier pour profiter du fait que Vully-les-Lacs a un siège pour la législature 2021-2026. Ceci ne sera pas forcément le cas pour la prochaine législature, mais le(la) futur(e) représentant(e) à l'ARBV proposera que la commune de Vully-les-Lacs conserve son siège dans cette commission.

La Municipalité de Cudrefin est intéressée par l'ajout d'un arrêt à la Côte et une emprise va être réservée pour un futur arrêt de bus lors de la réfection de la route et de ces infrastructures en sous-sol qui aura lieu prochainement.

Une première séance en visio-conférence a eu lieu le lundi 2 mars avec la COREB et la DGMR pour dégrossir les sujets amenés par la commune de Vully-les-Lacs et une demande de l'Arpeje du 4 février 2026 intitulée « Besoin de création d'une ligne de bus Chabrey – Villars-le-Grand – Salavaux, demande d'une ligne Faoug – Salavaux ».

Cette première séance a permis d'identifier plusieurs contraintes techniques, institutionnelles et calendaires qui devront être prises en compte dans la poursuite du projet :

- C'est compliqué de créer des lignes intercantionales et idéalement, il faudrait restreindre le périmètre à l'enclave vaudoise
- De telle modification ne peuvent pas intervenir n'importe quand. La prochaine fenêtre est en 2029. Ça paraît loin, mais le temps est court pour rassembler tous les documents nécessaires pour 2028 avec une étude qui aurait lieu en 2027.
- La DGMR prendrait à sa charge une partie de cette étude.
- Faire des boucles est une fausse bonne idée dans le cadre des transports public.
- La commission de mobilité de la COREB prend en main la coordination de ce projet, car il y a des synergies avec d'autres demandes régionales.

Une seconde séance a eu lieu en présentielle le 27 avril à Payerne juste avant la séance de la commission de mobilité annuelle avec les représentants des cantons, des CFF, de Car Postal et des TPF. Cette séance a été plus fructueuse et il ressort les points suivants :

- Une étude du périmètre ci-dessous va être entreprise :

Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude direct comprend les lignes actuelles suivantes :

- ☑ 20.530 Ins - Sugiez - Lugnorre
- ☑ 20.533 Aventibus Avenches - Oleyres
- ☑ 20.535 Avenches - Salavaux - Cudrefin - Ins
- ☑ 20.538 (Avenches) - Salavaux - Mur
- ☑ 20.540 Avenches - Villars-le-Grand - Cudrefin
- ☑ 20.544 Fribourg - Avenches - Domdidier
- ☑ 20.556 Gletterens - Vallon - Domdidier
- ☑ 20.557 Domdidier - Russy - Léchelles
- ☑ 20.558 Domdidier - Avenches - Villarepos - Chandossel



- L'étude est cofinancée par la COREB, le canton de Vaud et le canton de Fribourg. Par là-même ce projet est intégré à la planification régionale des transports des deux cantons.
- La commission de mobilité de la COREB continuera à coordonner ce projet.

- Le planning de cette étude est le suivant avec pour but de déposer une demande de modification des lignes de cette zone pour l'horaire 2029.

Proposition de calendrier

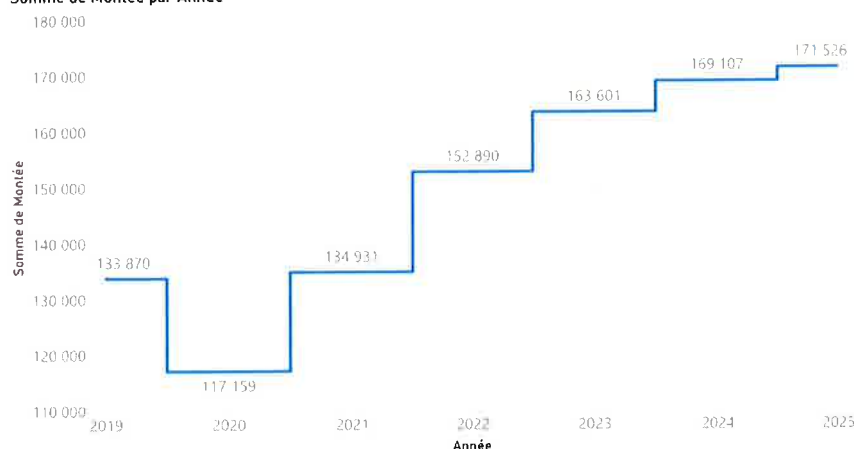
Le mandat se déroule durant la deuxième partie de l'année 2026. Un planning détaillé sera présenté lors de la séance de lancement en accord avec le mandataire. Une première ébauche est tout de même proposée ci-après.

Etude TP Vully-les-Lacs Proposition de calendrier	Sept. 2026	Oct. 2026	Nov. 2026	Déc. 2026	Jan. 2027	Fév. 2027	Mars 2027
Lancement, premiers éléments de diagnostic	X						
Diagnostic, Objectifs et contraintes		X					
Variantes				X			
Approfondissement						X	
Finalisation							X

Le taux de fréquentation des bus desservant la commune a été présentée ce même lundi 27 avril. La ligne 535 est clairement la ligne la plus utilisée avec une croissance de 1.4% en 2025 pour atteindre 170'000 passagers. De ce fait et en tenant compte de la difficulté de mettre en place une ligne de bus qui a une boucle, la solution proposée sera probablement différente de celle évoquée dans le postulat.

20.535 Avenches - Salavaux - Cudrefin - Ins

Somme de Montée par Année



- Augmentation de l'offre en 2025 : plus de relations avec Ins (+32% de montées)
- Plus d'élèves sur la ligne (+13% de montées au collège d'Avenches)

28,1%

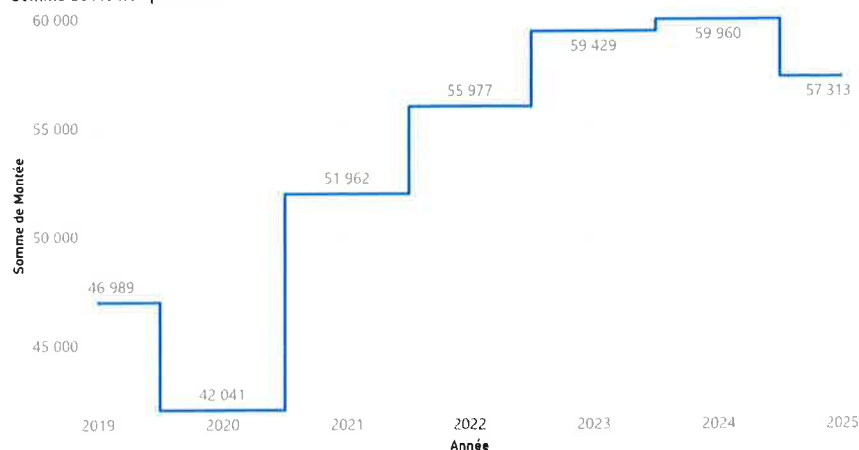
Ecart 2025 vs 2019

1,4%

Ecart 2025 vs 2024

20.538 (Avenches) - Salavaux - Mur

Somme de Montée par Année



Correspondances plus longues le weekend à Avenches > baisse de fréquentation

22,0%

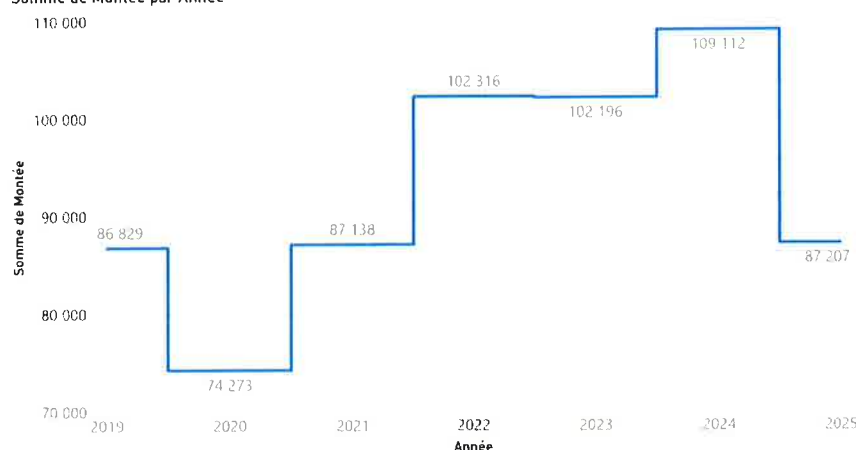
Ecart 2025 vs 2019

-4,4%

Ecart 2025 vs 2024

20.540 Avenches - Villars-le-Grand - Cudrefin

Somme de Montée par Année



- Baisse du nombre d'élèves sur la ligne (-24% de montées au collège d'Avenches) > transfert sur la 20.535
- Baisse des montées au Paon (-46%) > transfert sur Aventibus ?
- Correspondances plus longues le weekend à Avenches > baisse de fréquentation

0,4%

Ecart 2025 vs 2019

-20,1%

Ecart 2025 vs 2024

Année	2025		2024		2023		2022	
Cadre+description	Ecart km/voy	Montées	Ecart V vs	Ecart V vs	VKM 2025	Ecart VKM vs 2024	Ecart VKM vs 2024 en %	
20.535 - Avenches - Salavaux - Cudrefin - Ins	15.6%	171 526	2 419	1.4%	1 446 065	118 450	8.9%	
20.538 - (Avenches) - Salavaux - Mur	-1.9%	57 313	-2 647	-4.4%	272 174	-887	-0.3%	
20.540 - Avenches - Villars-le-Grand - Cudrefin	-2.2%	87 207	-21 905	-20.1%	681 236	-78 460	-10.3%	
Total	6,5%	316 046	-22 133	-6,5%	2 399 475	39 103	1,7%	

Au vu des démarches déjà entreprises et du lancement d'une étude régionale associant les cantons de Vaud et de Fribourg, la COREB, les exploitants de transports publics et les communes concernées, la Municipalité estime que les objectifs poursuivis par le postulat sont désormais intégrés dans une démarche concrète et structurée.

La Municipalité poursuivra activement son engagement dans ce dossier afin de défendre les intérêts de la population de Vully-les-Lacs et d'améliorer, dans la mesure du possible, l'offre de transports publics sur son territoire.

Elle considère dès lors avoir donné suite aux demandes formulées dans le postulat et propose au Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Discuté et approuvé lors de la séance de Municipalité du 2 juin 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

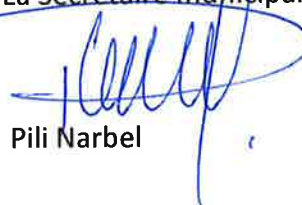
Le Syndic



Michel Verdon



La Secrétaire municipale adjointe



Pili Narbel

Salavaux, le 2 juin 2026